



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 20920

Texte de la question

M. Claude Gatignol attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'avenir du transport routier de marchandise à la veille de l'élargissement de l'Union européenne. En effet, dans un secteur économique qui présente des perspectives de développement importantes, les entreprises françaises de transport routier connaissent paradoxalement de grandes difficultés. L'arrivée de concurrents étrangers sur ce marché, en particulier les entreprises des pays de l'Est pour lesquelles les charges sont moins élevées, inquiète fortement la profession. Dans ce contexte et sur le modèle de ce qui a été entrepris pour le fret ferroviaire ou le cabotage maritime, un audit du transport routier de marchandise français permettrait de faire le bilan de vingt ans de libéralisation du marché, de dix ans de mise en oeuvre du contrat de progrès dans ce secteur économique et, enfin, de déterminer les perspectives d'avenir. Il lui demande donc de lui indiquer quel est son sentiment sur cette proposition.

Texte de la réponse

La mise en place, au 1er juillet 1998, du marché unique européen du transport routier de marchandises a eu pour effet d'accélérer la mutation du secteur du transport routier de marchandises. Les entreprises exercent désormais leur activité dans un contexte de concurrence intégrale avec leurs concurrents des autres pays de l'Union européenne. L'élargissement de l'Union européenne en mai 2004 constitue un événement historique qui les conduira à adopter de nouvelles stratégies. Dans un contexte économique difficile, l'activité du transport routier est en recul, le secteur le plus touché étant l'international. Cette évolution des trafics tient, au moins pour partie, à des conditions de concurrence défavorables. Il est essentiel, à la veille de l'élargissement, d'établir un bilan précis et complet de la situation économique et sociale du secteur du transport routier de marchandises en France qui tienne compte de la position comparée de ce secteur au sein du marché européen. Le Premier ministre a confié au député Francis Hillmeyer une mission parlementaire afin d'établir ce bilan et de proposer les mesures de nature à permettre aux transporteurs routiers français d'opérer dans des conditions de concurrence comparables à celle de leurs concurrents.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gatignol](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20920

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5072

Réponse publiée le : 20 octobre 2003, page 8026